

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le seize mai deux mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente.

Etaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, Madame Sylvie THIERY, adjoints au maire ; Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL, Sandrine MONTIGNY, Véronique AIGRET, Messieurs Philippe De TRISTAN (arrivée 19h32), Guillaume MARESSE, Claude BOISSAY, Daniel ZONCA, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Christelle ROMASTIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER conseillers municipaux.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Aurélien TARANNE a donné pouvoir à Guillaume MARESSE,
- Monsieur Gabriel PINSARD a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN.

Le quorum atteint, la séance ouverte à 19h32.

Madame Michèle FROMENTIN est désignée secrétaire de séance

SÉANCE :

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2023

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

26. Conseil municipal - Actes pris dans le cadre des délégations – Information

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de prestations de services et de fournitures pour l'installation de plots solaires encastrables, la reprise des bandes en peinture jaune et la fourniture de pose de logo vélo, avec la société Signalisation du Val de Loire, située à Sandillon (45) pour un montant de 7 500 € HT ;

Madame Clarisse CAZEAUDUMEC demande des précisions sur la réalisation de ces travaux. Monsieur Alain CHAMPENOIS lui indique que la pose de logo de vélo aura lieu rue de la Motte et rue du Village. Pour les plots solaires encastrables, ils seront installés sur dix passages protégés, notamment proche des arrêts de bus.

- Marché de travaux pour la liaison douce dans le secteur des écoles :
 - Installation de l'éclairage public : société ISI ELEC, située à Saint-Denis-de-l'Hôtel (45), pour un montant de 8 356.50 € HT ;

- Rebouchage du mur d'enceinte, avec la société De Sousa, située à Meung-sur-Loire (45), pour un montant de 15 700 € HT ;
- Marché de prestation de services avec la société SAS ED Consultant, représentée par Erwan DOUROUX, située à Dierre (37) pour une mission d'économiste, d'audit et de consultation en assurance, ainsi que l'organisation de la consultation pour les assurances de la Commune ;
Il est précisé que ce contrat s'élève à 2000 €.
- Marché de prestation de services avec la société Convivio, située à Poitiers (86), pour la livraison de repas froids du 29 juin au 07 juillet 2023. **Monsieur le Maire précise que les travaux effectués au sein du restaurant scolaire dès le 29 juin 2023, ne permettent pas de réaliser les repas sur place, d'où le recours à un prestataire. Madame Christelle ROMASTIN demande si l'entreprise est locale. Il lui est répondu par l'affirmative et qu'elle livre déjà l'école privée sur Cléry. Le coût du repas froid à l'achat sera de 3,79 € TTC.**
- Renouvellement de convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour l'accueil de loisirs sans hébergement – Accueil Ados – Pass Jeunes

Le Conseil Municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation signée par le Conseil Municipal.

27. Conseil Municipal – Tirage au sort des jurys d'assises 2024 – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU explique qu'il convient comme chaque année de procéder au tirage au sort des personnes qui composeront la liste provisoire annuelle servant à constituer le Jury Criminel pour l'année 2024 devant la Cour d'Assises du Loiret.

Il rappelle qu'en application de l'article 261 du Code de Procédure Pénale modifié par la loi n°81-82 du 2 février 1981, neuf noms sont à tirer au sort parmi la liste électorale valide à ce jour, les personnes tirées au sort et qui n'auraient pas atteint 23 ans à la fin de l'année 2023, c'est-à-dire nées après le 31 Décembre 2000, ne peuvent cependant pas être retenues.

Une fois ces conditions rappelées, Madame LAVAL, Madame DEPLANQUE et Monsieur VILAIN procèdent à ce tirage au sort. Sont désignés :

ZIMMERMANN Erika née le 19 janvier 1984 - 20 rue des Maisons Rouges
CHASSIN Virginie née le 30 avril 1982 – 495 route de Dry
HARNOIS Didier né le 29 janvier 1973 – 9 rue de la Perrière
DAUDIN Guy né le 11 avril 1953 – 305 route d'Orléans
GILLOT Philippe né le 19 janvier 1962 – 117 rue de Saint-André
JOURDAIN Yves né le 18 mai 1954 – 81 rue de Moulin
LAPPERT Jonathan né le 27 juin 1985 – 131 chemin du Paradis
HARDOUIN Camille née le 13 mars 1997 – 7 rue du Fourneau
DURAND Philippe né le 11 novembre 1962 – 16 rue des Maisons rouges

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Extension du périscolaire et restructuration du restaurant scolaire : durant les vacances scolaires de Printemps, les travaux ont commencé dans la salle de restauration, par la création de quatre nouvelles fenêtres.

En ce qui concerne les travaux de l'extension, ces derniers sont suspendus dans l'attente de la pose de la toiture en zinc. **Monsieur Alain CHAMPENOIS précise que la couverture a débuté le 17 mai et se terminera début juin. L'entreprise a pris du retard dû à la pénurie de poseurs zingueurs.**

URBANISME

Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner – Information

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
	Route d'Orléans	786 m ²	AD n°274	Habitation
65	Rue du Maréchal Foch	424 m ²	AA n°68 et 71	Habitation
22 bis	Rue des Maisons Rouges	713 m ²	AH n°139	Habitation
	Rue des Bordes	33 m ²	AD n°352	Terrain

Le Conseil Municipal prend acte de l'information sur les droits de préemption.

FINANCES

28. Finances – Information sur la dette garantie – Information

Monsieur Vincent MENU informe le Conseil Municipal, de l'état des garanties d'emprunt octroyées par la Commune de Cléry-Saint-André auprès des différents bailleurs sociaux.

Emprunteur	Prêteur	Opération concernée	Montant garanti par la commune au 31/12/22	Date de fin du prêt
LOGEM Loiret	Caisse des dépôts et consignations	Résidence La Belle Autruche	28 160,20 €	2032
VALLOGIS	Caisse des dépôts et consignations	Résidence E. Lecoœur	38 803,35 €	2030
	Caisse des dépôts et consignations	Résidence Gué du Roi	91 100,56 €	2043

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De donner quitus de l'information sur la dette garantie.

29. Finances - Demande de subvention au Conseil départemental du Loiret pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique – Approbation et autorisation de signer

Madame Tatiana DEPLANQUE rappelle que le Conseil départemental du Loiret soutient les écoles de musique, de théâtre et de danse du département pour qu'elles s'engagent à employer des enseignants qualifiés. Sous conditions de diplômes de ces derniers, l'école peut prétendre à une aide forfaitaire (762 €) majorée de 21 euros par élève. L'école de musique de Cléry-Saint-André répond aux critères de qualité fixés par le Conseil départemental du Loiret et peut donc percevoir cette aide.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- De solliciter le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret pour le fonctionnement de l'école municipale de musique au titre de l'année 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

30. Finances - Demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret pour le FACC – Approbation et autorisation de signer

Madame Tatiana DEPLANQUE rappelle que le Conseil département du Loiret a mis en place un fonds d'accompagnement pour les projets culturels portés par les communes. La déambulation de plein air prévue le 13 juillet 2023, pour un cachet de 1 900 € TTC répond aux critères fixés par le département pour prétendre à cette subvention à hauteur de 65 %, soit 1 235 €.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De solliciter le soutien financier du conseil Départemental du Loiret dans le cadre du FACC pour la déambulation de plein air ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

31. Finances – Conventonnement pour le co-financement du surcoût lié à l'enfouissement du réseau fibre avec le Conseil Départemental du Loiret – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Alain CHAMPENOIS rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement du réseau fibre, la Commune a été sollicitée pour matérialiser ses choix pour la construction des infrastructures d'accueil nécessaires au déploiement de la fibre optique, qu'il soit aérien ou souterrain.

Pour le déploiement souterrain, les travaux de génie entraînent un surcoût de 38 € par linéaire, dont 15% reste à la charge de la Commune, soit 5,70 € par mètre.

Suite à des réunions de concertation avec les services du département et des membres des communes voisines, il a été décidé de recourir à l'enfouissement d'une partie du réseau sur Cléry-Saint-André, pour un linéaire de 2 986 mètres (chemin des Cochons, chemin du Colombier, chemin de la Fromenterie). A ce linéaire se rajoutera la portion qui dessert la rue des Cinq Arpents, qui est en cours d'étude.

Ainsi, sur la base des 2 986 mètres, la commune aura un reste à charge de 17 020,20 €, avec une échéance annuelle fixe pendant cinq ans.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Valider le linéaire et le montant de la participation ;
- Autoriser la signature de la convention de co-financement du surcoût lié à l'enfouissement du réseau de la fibre ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

A la demande des membres du Conseil Municipal une carte est jointe à ce compte-rendu.



32. Finances – Adoption d’une convention de mécénat pour les festivités des 23, 24 et 25 juin 2023 pour le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Louis XI – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU rappelle aux membres du Conseil Municipal que des festivités auront lieu les 23, 24 et 25 juin prochains afin de commémorer le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Louis XI. Ces festivités sont en lien avec d’autres villes de la Région Centre Val de Loire : Bourges, Tours, Loches, Amboise et Langeais.

La Municipalité souhaite que ces journées soient culturelles et festives, l’établissement d’un timbre-poste, des manifestations ludiques du Moyen-Age, des conférences, etc.

Des entreprises locales ont pris attache avec la Municipalité afin de lui proposer un mécénat sous la forme financière et d’autres sous la forme d’avantage en nature pour mener à bien la préparation de cette manifestation.

Le mécénat financier viendra aider dans le financement de la statue de Louis XI et celui en avantage en nature dans la réfection et la remise au propre de la place des Marronniers, appelée plus communément « Petit Mail ».

Le projet de convention est joint en annexe.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l’unanimité :

- De valider ce principe de mécénat ;
- D’autoriser Monsieur le Maire ou l’adjoint compétent à signer les conventions avec les entreprises mécènes ;
- D’autoriser Monsieur le Maire ou l’adjoint compétent à signer tout document y afférent.

Monsieur Vincent MENU tient à informer l’ensemble des membres du Conseil Municipal sur le fait que le sculpteur n’a pas tenu son engagement sur la date de livraison de la statue. De ce fait, cette dernière ne pourra pas être inaugurée lors du week-end des Festivités en hommage à Louis XI.

Il explique que le sculpteur retenu est une personne de renommé (réalisation du buste d’Olympe de Gouge). De plus, il a beaucoup travaillé sur la vie de Louis XI, afin de pouvoir réaliser une statue qui retrace la vie du personnage. Il s’est imposé des exigences qui lui ont pris énormément de temps.

Monsieur Fabrice GLOUX par le biais de Monsieur Vincent MENU présente ses excuses aux membres du Conseil Municipal pour ne pas avoir tenu son engagement. Afin de pouvoir expliquer les travaux réalisés Monsieur GLOUX sera présent pour les Festivités qui sont maintenues.

Madame Sandrine MONTIGNY demande si une date de restitution de la statue a été communiquée. Monsieur Vincent MENU lui répond en septembre probablement mais ne s’engage pas.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Municipalité a été mise sur le fait accompli et qu’il n’y avait pas d’autres solutions envisageables que d’annuler cette inauguration mais de maintenir le reste des Festivités sur le week-end du 23, 24 et 25 juin. Toute le monde est très ennuyé de cette situation. Le programme va être repensé pour pouvoir envoyer les invitations avant la fin de la semaine.

Monsieur le Maire indique qu’il présentera ses excuses auprès du secrétaire général de la Préfecture et des autorités, pour cette annulation.

Madame Christelle ROMASTIN demande si l’artiste a demandé un coût supplémentaire pour la réalisation de la statue. Monsieur Vincent MENU lui répond par la négative.

Monsieur le Maire précise que l’artiste a proposé de faire quelque chose de plus simple mais cette idée n’a pas été retenue car le contrat a été signé pour la réalisation de trois statues (Louis XI et ses deux chiens).

Monsieur Claude BOISSAY demande si un socle est prévu. Monsieur le Maire lui répond que oui et qu’il avait été envisagé que la Commune prenne à sa charge sa réalisation, mais cela ne permettait pas à l’artiste de tenir son engagement. Monsieur le Maire rappelle que lors de la réalisation de la statue Jeanne d’Arc il avait fallu aussi décaler la date de l’inauguration.

Monsieur Vincent MENU souligne qu’une inauguration des festivités aura lieu, avec la mise en avant de la fresque réalisée par les artistes de l’association « Aux alentours – Espaces des Arts » et des tableaux de madame GOUCHAULT. A la suite de ces annonces, Monsieur Vincent MENU présente le programme pour ce week-end des 23, 24 et 25 juin 2023.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER soulève quelques remarques à intégrer dans la convention (montant de la statue, durée de la convention, etc.) et demande des précisions sur les travaux réalisés. Monsieur le Maire lui indique que la réfection consiste à reniveler la plateforme en remettant du calcaire et en le compactant. Une couche de sable recouvrira ses travaux.

Monsieur Claude BOISSAY demande si le jardin, sur le Petit Mail sera réalisé. Monsieur le Maire lui précise que cette dépense n'a pas été inscrite au budget primitif 2023.

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil Municipal de la prise urgente d'un arrêté d'interdiction de stationner le long du mur sur le Petit Mail, puisque ce dernier menace de tomber. De ce fait, avec ce danger imminent, le projet devra être revu avec cette contrainte, tout comme le positionnement de la statue.

Monsieur Jérôme VILAIN demande s'il y a eu des retours de la part de la DRAAC pour cette subvention. Monsieur le Maire lui précise que le dossier a été envoyé mais est resté pour l'instant sans réponse.

Monsieur le Maire indique qu'une commission patrimoine aura lieu la semaine prochaine, pour évoquer l'ensemble de ces sujets, notamment celui de la sécurisation du parking du Grand Mail. Actuellement, les voitures reculent sur la départementale ce qui n'est pas autorisé et la visibilité à partir de la rue des Maisons Rouges n'est pas optimale. Les travaux envisagés sont la création d'une contre-allée mais pas d'aménagement sur le carrefour.

Madame Nathalie LAVAL précise que le rangement en épi est possible mais sans reculer, il faut se garer en marche arrière et ne pas aller en marche avant.

Monsieur Jérôme VILAIN demande si les règles étaient différentes lors de la réalisation de ce parking qui n'est pas ancienne. Il précise qu'il est arrivé en 2005 sur la Commune et que les travaux étaient en cours de réalisation. Madame Tatiana DEPLANQUE indique que ce sont les services techniques du département qui imposent cette réglementation.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'information sur les manifestations communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes manifestations communales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous :

- 08/05/2023 : Commémoration du 8 mai 1945
- 19/05/2023 : Festival Ozélir ! certaines fables de La Fontaine
- 24/05/2023 : Lecture de contes à la bibliothèque
- 10/06/2023 : Passage du Conseil Municipal des Enfants pour le concours des jardins fleuris
- 03/06/2023 : Concert de l'Orchestre Symphonique Confluence à l'Espace Loire
- 04/06/2023 : Fête de Saint-André
- 17/06/2023 : Projection du film La Malédiction des Dunois à l'Espace Loire
- 23/06/2023 - 24/06/2023 et 25/06/2023 : Festivités du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Louis XI

Vie des commissions municipales

La commission Fêtes et Manifestations s'est réunie le 22 mars 2023.

Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le conseil communautaire se réunira le 25 mai 2023. Les principaux points à l'ordre du jour seront les votes des comptes de gestion des différents budgets, des décisions modificatives, approbation du projet de territoire définitif.

Le bureau communautaire s'est réuni le 09 mai 2023 en présence de Monsieur Gérard CORGNAC.

La conférence des maires s'est réunie le 15 mai.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 10 mai 2023 : Commission Finances ;
 - 06 juin 2023 : Commission Santé, Social ;
 - 07 juin 2023 : Commission Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture ;
 - 12 juin 2023 : Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire.
- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

La commission concession s'est réunie le 3 mai 2023, en présence de Madame Sylvie THIERY et de Messieurs Gérard CORGNAC, Alain CHAMPENOIS et Jérôme VILAIN.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le 03 avril 2023, pour le vote du budget en présence de Messieurs Guillaume MARESSE et Olivier JOUIN.

Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 01 mai 2023, 135 demandeurs d'emploi (- 4 par rapport à mars). La répartition de ces demandeurs est de 62 hommes et 73 femmes ; de 112 indemnisables et 23 non-indemnisables.

Questions des membres du Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 19h30, pour élire les grands électeurs, puis le 26 juin 2023.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la réception de questions écrites de la part du groupe « Vivre ensemble à Cléry-Saint-André »

En commission sécurité du 5 octobre 2021 une maquette du DICRIM (Document d'information sur les risques majeurs) nous a été présenté. Quelques amendements ont été proposés par la commission. Où en est le document final ?

Madame Ludivine RAVELEAU précise que des amendements ont été proposés lors de la présentation du DICRIM en Conseil Municipal le 06.12.2021, qui a été approuvé à l'unanimité.

Le document final sera publié en même temps que le PCS. Ce document est une base de travail et d'informations. Il faut retravailler sur une maquette simplifiée à destination des administrés.

D'autre part le plan communal de secours devait être revu et corrigé. Qu'en est-il ?

Madame Ludivine RAVELEAU précise que le plan communal de sauvegarde de la commune est en cours d'élaboration. Monsieur Guillaume MARESSÉ a réalisé une base de travail qu'il faut agrémenter de cartographies, de recensements, de données statistiques. Le but est de pouvoir le présenter en commission à partir du mois de septembre.

En commission urbanisme il nous a été présenté le 17 février 2023 un projet de rénovation façade au 1669 rue de la Plaine d'Azenne. La question du deuxième rideau a été soulevée. Pour moi le dossier est toujours en cours. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Madame Ludivine RAVELEAU précise que la superficie visible depuis le domaine public a été demandée à l'architecte et le service est en attente du retour de sa part.

Au niveau du 135 rue du maréchal Foch, la maison a été modifiée. Elle comporte maintenant 2 lots, et si j'en crois l'annonce le lot vendu 210 000€ ne comporte aucune place de stationnement pour véhicules.

Que dit notre règlement PLU ci-dessous.

CH.2 - PARAGRAPHE U4 : STATIONNEMENT Article 2-4-1 - Obligations en matière d'aires de stationnement les véhicules motorisés et les vélos a) Stationnements des véhicules – Dans le cas de stationnements aériens, leur mutualisation et/ou regroupement pourra être imposé. - Pour les stationnements aériens, non couverts, les sols devront être traités avec des matériaux drainants. - Pour les constructions à usage d'habitat individuel et de réhabilitation de logement vacant, il sera prévu : • Logement dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 80m² : 2 places de stationnement par logement. • Logement dont la surface de plancher est supérieure à 80 m² : 3 places de stationnement par logement. • Il est fixé un minimum de 1 place de stationnement par logement pour les logements aidés par l'Etat.

Comme il y a création de 2 lots, les services de la mairie ont dû être sollicités.

Qu'en est-il ?

Madame Ludivine RAVELEAU répond que le stationnement pour création de nouveaux logements sans travaux modifiant les façades dans un bâti existant n'est pas réglementé par le PLU de Cléry (uniquement constructions neuves et réhabilitations).

De plus, la division d'un bâtiment existant pour création de logement supplémentaire n'est pas soumise à une procédure au titre du code de l'urbanisme (CU).

Des renseignements juridiques supplémentaires ont été pris auprès du service instructeur de la CCTVL et du service juridique de l'association des maires du Loiret afin de trouver une solution pour limiter les divisions de ce type – rue du Maréchal Foch, où les problèmes de stationnements perdurent.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas la première fois que cela arrive mais le PLU actuel n'est pas doté des outils qu'ils l'empêchent.

Toutefois, ce rajout sera effectué avec le PLUi-H-D afin de limiter ces divisions sans places de stationnement.

Où en sont les projets réhabilitation du grand et petit mail, ainsi que la sécurisation du carrefour route de Jouy, rue des Bordes, rue de Maisons rouges

Monsieur Vincent MENU précise que des demandes de devis ont été effectuées auprès de plusieurs entreprises pour la sécurisation du parking du grand mail. Le but étant que les véhicules ne reculent plus sur la Départementale en y créant une contre-allée.

Pour la réhabilitation du Petit Mail et la sécurisation du carrefour, les projets sont toujours en étude.

Nous aimerions recevoir les comptes rendus des commissions : action sociale du 22 mars 2023 et ville durable du 24 mars 2023.

Madame Sylvie THIERY précise que les comptes-rendus sont faits mais non diffusés et le seront dans la semaine.

Lors de la dernière commission ville durable, il a été constaté qu'aucune rue de Cléry-Saint-André ne porte de nom féminin. Aussi, la Commission a retenu la proposition de Clarisse Cazeaudumec de donner le nom d'une habitante

de Cléry au passage dit "Grémillon ". Dans cette perspective, Monsieur Daniel Boissay a proposé le nom de Mademoiselle Dousset, institutrice à Cléry-Saint-André à Sylvie Thierry. Qu'en est-il de cette proposition ?

Madame Sylvie THIERY informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a longuement échangé avec Monsieur Daniel BOISSAY sur cette personne. Ce rendez-vous a été très enrichissant. A la suite de cette présentation, la proposition de nom a été effectuée en bureau élargi. Ce qui est mis en avant pour ce nom c'est que la Commune est traversée par la route des roses du Département, donc il est envisagé de lui donner un nom de fleurs.

Madame Clarisse CAZEAUDUMEC précise que cette personne est un personnage illustre (directrice et institutrice sur Cléry-Saint-André) et cela permettrait de mettre à l'honneur cette femme puisqu'on va vers les écoles.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour ce nom n'a pas été proposé à la délibération du Conseil Municipal et que la date d'inauguration de ce chemin n'est pas arrêtée.

La séance est levée à 21h12.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE	1
26. Conseil municipal - Actes pris dans le cadre des délégations – Information	1
27. Conseil Municipal – Tirage au sort des jurys d'assises 2024 – Approbation et autorisation de signer	2
FINANCES	3
28. Finances – Information sur la dette garantie – Information	3
29. Finances - Demande de subvention au Conseil départemental du Loiret pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique – Approbation et autorisation de signer.....	3
30. Finances - Demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret pour le FACC – Approbation et autorisation de signer.	4
31. Finances – Conventionnement pour le co-financement du surcoût lié à l'enfouissement du réseau fibre avec le Conseil Départemental du Loiret – Approbation et autorisation de signer	4
32. Finances – Adoption d'une convention de mécénat pour les festivités des 23, 24 et 25 juin 2023 pour le 600 ^{ème} anniversaire de la naissance de Louis XI – Approbation et autorisation de signer.....	5

Le 26 Juin 2023

Monsieur Gérard CORGNAC

Maire de la Commune



Le 26 Juin 2023

Madame Michèle FROMENTIN

Conseillère municipale de la Commune de Cléry-Saint-André

A blue ink signature of Madame Michèle FROMENTIN.